



AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2022, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève a édicté les ordonnances suivantes, conformément à l'article 4.1 du règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018) :

OCA28-22-018 - Résolution CA22 28255 (dossier 1229413027)

Ordonnance visant à ajouter deux panneaux d'arrêt sur la rue Cherrier dans les deux directions, à la hauteur de la rue Louis-Roch.

OCA28-22-019 - Résolution CA22 28256 (dossier 1229413028)

Ordonnance visant l'interdiction de stationnement dans les croissants (côté intérieur) du boulevard Chevreumont et Jacques-Bizard du 1^{er} décembre au 1^{er} avril, à l'exception des croissants sur le boulevard Chevreumont entre la montée de L'Église et le boulevard Jacques-Bizard.

OCA28-22-020 - Résolution CA22 28257 (dossier 1229413029)

Ordonnance visant à changer les panneaux de stationnement des rues Dieppe, Neveu et Philippe pour un stationnement de 90 minutes du lundi au vendredi, entre 8 h et 18 h.

OCA28-22-021 - Résolution CA22 28258 (dossier 1229413030)

Ordonnance visant l'ajout d'une interdiction de stationnement sur l'avenue du Manoir du côté ouest entre la rue Viger et la rue Cherrier.

Ces ordonnances peuvent être consultées à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Montréal
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Le 8 novembre 2022

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza